

## Question écrite d'Énergie en Actions

### pour l'Assemblée Générale Extraordinaire EDF du 21 novembre 2014

A Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'EDF :

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'EDF convoquée le 21 novembre 2014 sera amenée à se prononcer sur des modifications des statuts, en application de l'ordonnance du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.

Cette ordonnance contient aussi des dispositions, qui n'ont fait l'objet d'aucune publicité, d'abrogation d'un certain nombre d'articles de la loi du 6 août 1986 et de l'article 26 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. **Le gouvernement a ainsi décidé, sans aucune consultation des parties prenantes, de supprimer toute obligation d'Offre Réservée aux Salariés en cas de cession de l'Etat.**

**L'association Énergie en actions d'actionnaires salariés d'EDF, qui souhaite que l'actionariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés à la performance du Groupe, comme cela se fait dans les grands groupes français, regrette que la dernière opération d'actionariat salarié à EDF date de l'été 2008 (sachant qu'elle résultait d'une cession de l'Etat intervenue fin 2007).**

A la suite des propos le 16 octobre dernier du Ministre de l'Economie annonçant que le gouvernement comptait céder « de 5 à 10 milliards d'euros d'actifs » dans les dix-huit prochains mois, plusieurs médias ont propagé des rumeurs de vente prochaine d'actions EDF par l'Etat.

**Dans l'hypothèse où une cession d'actions EDF par l'Etat interviendrait prochainement, l'association Énergie en actions souhaiterait savoir (en complément de la démarche engagée vis à vis du Ministre de l'Economie) si l'entreprise demanderait la mise en place d'une ORS nonobstant l'évolution réglementaire récente. Alors que la concurrence est encore amenée à se développer dans notre secteur, notamment avec la fin en 2015 des tarifs réglementés de vente aux clients professionnels, une nouvelle ORS à l'occasion d'un désengagement de l'Etat pourrait en effet contribuer à renforcer l'adhésion des salariés au projet industriel du Groupe.**

Association Énergie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET

[contact.energieenactions@gmail.com](mailto:contact.energieenactions@gmail.com) <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, Énergie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales, et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF. Cette indépendance permet de rester proches et ouverts aux enjeux des actionnaires salariés et anciens salariés.

Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende conforme aux normes du marché.

Énergie en actions souhaite que l'actionariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise. L'association veut rassembler tous ceux et celles qui partagent ces positions.